

La hausse de l'électricité s'annonce finalement plus douce que prévu

TARIFS

L'augmentation des coûts de 10 à 20% annoncée l'automne dernier s'avère injustifiée. Les clients qui ont trop payé seront remboursés.

RON HOCHULI

La hausse des prix de l'électricité annoncée en 2008 sera moins forte que prévu. Les gestionnaires du réseau devront recalculer les tarifs et rembourser les montants facturés en trop. Au final, la hausse réelle devrait se situer entre 6 et 14% et non entre 10 et 20% comme appliqué dans un premier temps.

La Commission fédérale de l'électricité (ElCom) a présenté hier le fruit de dix mois d'enquête portant sur une quarantaine de propriétaires de réseau. Le président de l'autorité de régulation, l'ancien conseiller aux Etats PDC Carlo Schmid, est formel: «Les tarifs du transport d'électricité doivent baisser de 40%.» En clair, le consommateur paiera au total 425 millions de francs en moins que prévu. Sur les factures, la hausse moyenne se limitera à un peu plus d'un centime par kilowattheure au lieu des 2 annoncés.

Quelque 200 millions s'expliquent par une mesure d'urgence prise en décembre par le Conseil fédéral. Le gouvernement avait adapté une ordonnance pour comprimer les coûts de l'utilisation du réseau. ElCom lui a emboîté le pas en réduisant à son tour les coûts de transport sur le réseau national. Quant aux coûts liés aux «services système» – soit la mise à disposition de réserves de courant en cas de panne ou «d'explosion» de la consommation – ils seront assumés par les exploitants de grandes centrales

électriques. Voilà qui permet environ 225 millions d'économies supplémentaires.

Avec sa décision, ElCom répond indirectement à quelque 2500 réclamations, intervenues dans le sillage de l'annonce de la hausse des tarifs. Les consommateurs qui ont trop payé, depuis le début de l'année, seront remboursés. Soit directement, soit via des réductions sur leurs futures factures. Toutefois, impossible pour l'heure de savoir quels clients, dans quelles régions, seront les mieux lotis.

Bataille juridique?

Les distributeurs d'électricité concernés (une septantaine) ont un mois pour faire recours. Le président d'ElCom se dit toutefois serein face à une éventuelle décision du Tribunal fédéral administratif, lui qui avait déjà glissé il y a quelques semaines qu'une bataille juridique n'arrangerait en rien l'image déjà écornée des «électriciens». A noter encore qu'un recours n'aurait pas d'effet suspensif pour l'application des nouveaux tarifs. Ceux-ci doivent être publiés d'ici au 1er avril.

Sur le principe, les partis, de gauche à droite, affichent leur satisfaction. Cependant, comme le dit Claude Cornaz, directeur de Swisselectricity, «il faut aller plus loin». Pour l'heure, ElCom a en effet analysé les coûts sur le réseau à très haute tension; il faudrait à ses yeux pousser l'analyse sur les réseaux à plus faible puissance, «sur lesquels la transparence n'est toujours pas de mise». Les fédérations de consommateurs approuvent. «Les réseaux de moyenne et basse tension, qui ne font pas l'objet de cette décision, présentent également un potentiel de baisse des coûts», souligne la Fédération romande des consommateurs.



La Commission fédérale de l'électricité (ElCom) a présenté hier le fruit de dix mois d'enquête portant sur une quarantaine de propriétaires de réseau. Son président Carlo Schmid, est formel: «Les tarifs du transport d'électricité doivent baisser de 40%.» (PASCAL FRAUTSCHI/2008)

Une baisse qui en annonce d'autres?

Les réseaux électriques sont comparables, dans leur structure, aux réseaux routiers. Or, pour l'heure, la Commission de l'électricité (ElCom) n'a pris sous la loupe que les «autoroutes» du courant, soit les réseaux à très haute tension, dits de niveau I. Or, les tarifs pratiqués sur les routes

principales et secondaires, soit les lignes de moyenne et basse tension (niveaux 2 à 7), sont également controversés. ElCom entend enquêter également à ce niveau-là. Mais son travail s'annonce fastidieux. Car ce sont plus de 800 entreprises qui sont actives à ce niveau-là. Des entreprises dont les

comptes publiés sont parfois loin d'être transparents. Toutefois, ElCom promet des résultats. Par ailleurs, le surveillant des prix a lui aussi promis de s'attaquer aux tarifs de l'électricité, dans un domaine qui échappe à l'autorité d'ElCom. Celui des taxes encaissées par les

pouvoirs publics (mise à disposition du sol et du sous-sol), qui se répercutent sur la facture des clients. Monsieur Prix entend publier cet automne une liste comparative des redevances communales liées à l'électricité, histoire de mettre sous pression les communes trop gourmandes. (rh)

L'idée d'accueillir des contingents de réfugiés est dans l'air

ASILE

La Suisse pourrait renouer avec une vieille tradition en matière d'asile: l'accueil de contingents de réfugiés. Un groupe de travail planche sur le sujet.

La Commission pour les questions de migration (CFM) a plaidé hier pour cette solution. «Il y a seize millions de réfugiés vivant dans des camps à travers le monde, la Suisse se doit d'être solidaire», dit le président de la CFM, Francis Matthey. C'est le HCR qui a sollicité l'aide de la Suisse afin d'accueillir des groupes de réfugiés. Entre 200 et 300 personnes par année. Ces contingents viendraient compléter le dispositif actuel. «Les requêtes individuelles continueraient évidemment d'être traitées», précise Yann Golay, porte-parole de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR).

«Echos positifs»

Selon la CFM, ce sont «principalement les grandes villes» qui devraient héberger les arrivants. «L'intégration est plus facile si des structures existent», rappelle Francis Matthey. Vingt à trente millions de francs par an seraient débloqués pour financer ces opérations humanitaires. Les contingents ne nécessitent pas d'adaptation de la loi. Celle-ci autorise déjà l'arrivée de tels



Yann Golay, porte-parole de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). (PAOLO BATTISTON/2005)

groupes. Jusqu'à la fin des années 90 et la vague de réfugiés provenant des Balkans, la Suisse avait l'habitude d'accueillir des blocs de centaines de migrants.

Le contexte a changé. Un retour à cette tradition est-il envisageable? «Nous avons des échos positifs de l'administration», glisse Yann Golay. Des experts de l'Office fédéral des migrations (ODM), du Département fédéral des affaires étrangères et des représentants des cantons font partie du groupe de travail. Au final, Eveline Widmer-Schlumpf tranchera. A gauche, on juge l'idée intéressante. Tout en restant vigilant. «Il ne faudrait pas que ces contingents se fassent au détriment des procédures individuelles», prévient le conseiller national Carlo Sommaruga (S/GE). C'est précisément le calcul que faisait Christoph Blocher. Aujourd'hui, l'UDC ne veut plus louver sur le sujet. «Ces contingents vont dans le mauvais sens», conclut André Reymond (UDC/GE).

Cédric Waelti, Berne

Le tarif des analyses? Une question de principe

SANTÉ

Pour les médecins, la baisse du tarif des analyses n'est pas seulement une attaque sur leurs revenus. Elle contredit le soutien officiel à la médecine de premier recours.

Valoriser la rémunération des médecins généralistes afin de compenser la baisse des tarifs des laboratoires? A deux semaines de la grève annoncée par les praticiens vaudois et genevois, l'idée est avancée de relever la valeur du point tarifaire (TarMed) pour les généralistes. Solution qui rendrait la profession plus attractive au moment où la relève tarde à montrer le bout de son nez.

TarMed n'est pas adapté

En 2004, un médecin gagnait 200 000 francs net par an en moyenne, selon la Fédération des médecins suisses (FMH). «Pas vraiment un salaire de famine», réagit Jean-Marc Crevoisier, chef de la communication au Département fédéral de l'intérieur (DFI). «Nous avons bien essayé, par le biais de la liberté de contracter, précise le porte-parole. La FMH et les assureurs pourraient ainsi s'entendre sur un relèvement du point TarMed pour les médecins qui pratiquent dans les zones périphériques. Mais la FMH dit *niet* à la levée de l'obligation de contracter.»

Pour le président de la FMH,

Jacques de Haller, la question est autre. «La baisse des tarifs de laboratoire a une valeur symbolique: elle touche de plein fouet les généralistes alors que le discours officiel est de favoriser la médecine de premier recours.» Aujourd'hui déjà, beaucoup de cabinets ne gagnent rien sur les analyses.

Le vrai problème, selon Jacques de Haller, c'est celui de la relève. «Une étude fribourgeoise montre que plus de la moitié des généralistes installés dans le canton sont âgés de 55 ans et plus.» Et le TarMed ne lui paraît guère adapté pour revaloriser la profession. «La valeur du point est par principe la même pour tous. Seules certaines spécialités, acquises après une longue formation, comme la neurochirurgie, ont droit à une indemnisation majorée.» Constat partagé par les assureurs. «Revaloriser le point pour les généralistes uniquement est périlleux, estime Michel Reichenbach, porte-parole à santésuisse. TarMed a été établi selon des paramètres très précis. Il convient d'en préserver l'équilibre.»

«Le nœud du problème réside dans l'opposition entre généralistes et spécialistes, lance Jean-Marc Crevoisier. Pourquoi observe-t-on de telles disparités de revenus?» Mais Jacques de Haller ne s'en laisse pas conter. «Pas question, pour la FMH, d'entrer dans un jeu consistant à



A deux semaines de la grève annoncée par les praticiens vaudois et genevois, l'idée est avancée de relever la valeur du point tarifaire (TarMed) pour les généralistes. (KEYSTONE/2008)

prendre aux uns pour donner aux autres. La revalorisation du métier de généraliste doit être une décision politique incombant aux autorités.»

Effets d'échelle

Pour le président de la FMH, on néglige les effets d'échelle: une réduction, même drastique, des revenus des spécialistes les mieux dotés ne permettrait pas d'augmenter notablement les

revenus de milliers de généralistes. TarMed n'est pas un remède miracle. De son côté, Michel Reichenbach rappelle que le DFI a prévu des compensations à la baisse des tarifs des analyses pour les généralistes. «Il faut tenter l'expérience et voir si cela fonctionne. Si le mécanisme devait s'avérer insuffisant, il sera toujours possible de l'adapter.»

Laurent Aubert